



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A2025-435

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**l'autorisation d'un débit de boissons temporaire
le dimanche 9 novembre 2025 de 8 heures à 18 heures
complexe Edmond Mille**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L49 du code des débits de boissons

Vu l'art. L48 du code des débits de boissons,

Considérant la demande de Monsieur Franck ACCART, président de l'amicale laïque de Molingham, domicilié à ISBERGUES, 14 rue Robert Schuman, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupes.

ARRÊTE

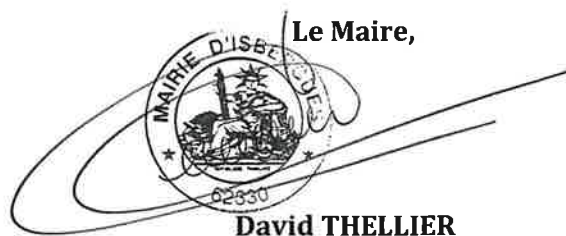
Article 1^{er} : Monsieur Franck ACCART, président de l'amicale laïque de Molingham est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion d'une vente au déballage, le dimanche 9 novembre 2025 de 8 heures à 18 heures.

Article 2 : A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **20 OCT. 2025**

Publié le **29 OCT. 2025**

Le Maire,

David THELLIER